

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI D'UGHJITTIVI È DI MEZI DI
L'USSIRVATORIU RIGHJUNALI DI A SALUTA DI CORSICA
PAR L'ANNU 2022**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR
L'ANNÉE 2022 DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA
SANTÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORSC) est une association créée en 1986 à l'initiative de la Collectivité de Corse et de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Corse (DRASS) dans le mouvement de décentralisation.

Son objet principal était la mise en place d'un registre général des cancers et l'amélioration de la connaissance et l'état de santé de la population insulaire et de ses déterminants sanitaires sociaux et médico sociaux, à travers la production d'études et/ou la mise à disposition/mobilisation de statistiques et d'indicateurs dans le champ social, médico-social et sanitaire.

En 2022, l'équipe de l'ORS de Corse est composée de 7 salariés, un directeur, un directeur adjoint, un épidémiologiste, deux statisticiens-biostatisticiens et deux médecins coordinateurs.

Le présent rapport a pour objet de présenter une convention financière transitoire pour l'année 2022 afin de permettre de construire efficacement le partenariat entre la CdC et l'ORSC pour les prochaines années.

I. Bilan des activités déployées par l'ORSC sur la période 2018-2021

La dernière convention triennale 2018-2020 a pris fin en décembre 2020. Compte tenu des délais différés de remise de certains travaux de la part de l'Observatoire au titre de 2018-2020, des impacts du calendrier des élections territoriales de 2021, et plus généralement de la crise sanitaire, les travaux d'élaboration de la convention pluriannuelle suivante (2021-2023) ont été retardés.

Cela a conduit à proposer à l'Assemblée de Corse de maintenir un soutien financier, identique sur la seule année 2021.

La dernière convention triennale avait identifié deux axes de conventionnement avec l'observatoire pour un soutien financier de 360 000 €/an dont :

- **Un volet dédié à l'alimentation et participation à la mission d'animation et de coordination des acteurs sociaux sur la précarité et l'exclusion sociale (99 000 € / an) :**
 - Diagnostic local de santé en Centre Corse (volet qualitatif et quantitatif) en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de santé),
 - Rapport sur le décrochage scolaire et la santé des jeunes en Corse. 2021 a permis le déploiement et les compléments de la contribution à l'étude sur la santé des jeunes et son lien avec la situation d'échec ou décrochage scolaire

- portée par la direction de l'orientation,
- Les personnes en situation de handicap en Corse, Rapport d'étude - La perte d'autonomie de la personne âgée rendue en 2021, l'étude sur la perte d'autonomie des personnes âgées, comprenant un état des lieux sanitaire et social de la personne âgée en Corse par territoire, ainsi qu'une évaluation du coût de l'APA (l'aide pour l'autonomie) en Corse et notamment sa projection à l'horizon 2030.

Un volet communication a parallèlement été mis en place avec proposition d'un bulletin d'observation pilote et élaboration d'un programme périodique de publications :-

- Projet de réactivation du comité de rédaction du bulletin périodique d'information (aucune action n'ayant été mise en place depuis) ;
 - Rédaction d'un bulletin d'information 2021 dédié à l'état d'avancement du registre des cancers et des premiers éléments chiffrés et propositions de maquettes prévisionnelles à partir de 2022 (aucune action n'ayant été mise en place depuis).
- **Un volet animation et gestion du registre régional des cancers : 261 000 € / an :**
- Poursuite du recueil des données, de l'enregistrement et du codage des cancers

L'ORSC a conventionné avec 22 établissements de soins. Une nouvelle convention a été signée en 2021 avec le CHU de Nice, et une est en cours avec l'hôpital de Clairval et avec l'ensemble du groupe RAMSAY. De plus, des conventionnements sont effectifs avec 24 laboratoires et deux nouveaux ont rejoint le registre en 2021. 7 Centres de Coordination en Cancérologie participent au registre et des nouveaux conventionnements sont en cours.

En 2021, l'équipe a continué de croiser les données recueillies en routine, et a mené les investigations nécessaires au sein des établissements de soins (consultation des dossiers médicaux), en Corse et sur le continent. Ces données concerneront principalement les années 2019 et 2020 mais certaines données recueillies auprès de nouveaux partenaires vont nécessiter l'enregistrement de nouvelles tumeurs ou la validation de données complémentaires relatives à des tumeurs déjà enregistrées.

Le recueil des données relatives à 2021 a également commencé.

- Evaluation du registre

Les registres souhaitant être évalués pour la première fois doivent pouvoir justifier d'un enregistrement effectif des données sur au moins trois années et avoir publié au moins trois articles scientifiques. Cependant le réseau FRANCIM avait proposé qu'une demande d'évaluation soit déposée en 2020.

Un avis qualitatif du CER (Comité d'Evaluation des Registres) a été rendu le 24 avril 2021 sur ses points forts et ceux à améliorer ou à renforcer dont l'équipe doit se saisir pour établir un calendrier des corrections et améliorations à apporter. Le prochain dossier d'évaluation sera ensuite déposé courant 2023 ou 2024.

- Déploiement du registre et valorisation scientifique

L'évaluation à laquelle a été soumis le registre a porté sur sa capacité à s'approcher de l'exhaustivité, à respecter les règles internationales d'enregistrement des tumeurs et à développer des travaux dans le domaine de la recherche.

Ce dernier point, déjà posé dans la convention triennale 2018-2020, mais non abouti nécessite la mise en place d'un comité scientifique et l'élaboration d'un programme de recherche. Une quinzaine d'experts dans différents domaines ont été contactés durant le troisième trimestre 2020 dans les domaines suivants : épidémiologie générale, onco-épidémiologie, onco-épidémiologie pédiatrique, génétique, virologie, sciences humaines, anthropologie, environnement, nutrition, alcoologie, médecine libérale (URPS), prévention, journalisme, mais aussi élus territoriaux (commission santé) et représentants des registres.

Des premiers articles sont toujours en cours de préparation depuis 2021 : « Le registre général des cancers de Corse, outil territorial de santé publique » porte sur la genèse du registre et les premières données d'incidence ; un second article doit traiter des stades au diagnostic des cancers colo-rectaux ; une analyse du parcours de soins des patients corses pris en charge pour un cancer est en cours et doit permettre d'identifier de possibles actions de politique publique.

Les membres pressentis du Conseil Scientifique ont donné leur accord. Le coordinateur scientifique du registre, Monsieur le Dr xx, après échange avec ces futurs membres, doit les réunir—afin d'alimenter les premières réflexions après la finalisation du premier papier d'ici le mois de décembre. Ce papier sera soumis à la Revue de Santé Publique et décrira les étapes de la mise en place du registre ainsi que les premières données et leur comparaison par rapport aux estimations régionales publiées par Santé Publique France. En fonction de ces premiers résultats, le comité scientifique participera à la réflexion sur les articles suivants qui pourraient traiter notamment du parcours de soins des patients corses ou encore des stades des cancers au moment du diagnostic.

II. Convention transitoire 2022

La Collectivité de Corse dans son soutien constant de l'Observatoire, et au regard des productions des deux dernières conventions triennales ayant mobilisé un budget conséquent pour la Collectivité (1 million d'euros pour la dernière triennale) doit pouvoir disposer désormais de pistes concrètes et opérationnelles particulièrement en matière de valorisation du registre des cancers, afin de pouvoir travailler à la formulation de commandes précises sur différents sujets de santé publique.

Dès la fin d'année 2021, les échanges ont été amorcés entre les services et l'association afin de cadrer de façon plus efficace un partenariat pluriannuel en centrant le soutien de la Collectivité sur le registre des cancers.

Il est également préconisé que l'observatoire s'attache à mettre en place une communication dynamisée autour des missions et perspectives du registre des cancers, au regard des enjeux majeurs de santé publique et de prévention sanitaire. Mais également que l'observatoire puisse engager une réflexion, sur une actualisation de l'objet associatif même, et plus généralement, de l'adéquation de

son statut juridique avec les activités menées et à venir.

Dans un souci d'optimisation et de sécurisation du partenariat avec l'ORSC, un audit financier et organisationnel réalisé en partenariat avec la Direction des opérateurs et de de l'évaluation des politiques publiques est actuellement mené. Il permet notamment de travailler sur les réflexions posées depuis plusieurs années sur l'évolution de son statut juridique, a fortiori dans la perspective de la dynamisation du volet recherche et de la possible génération de recettes.

Le rapport provisoire a été remis aux services de la CdC le 27 septembre 2022. Une phase contradictoire est en cours. Le rapport final est prévu d'ici mi-novembre 2022 étayé de recommandations qui permettra d'éclairer les modalités de partenariat entre la CdC et l'ORSC à long terme.

Dans cette attente et afin de ne pas générer de difficultés de trésorerie trop importante pour l'association, il est proposé un soutien à hauteur de 320 000 € (pour un budget total de 438 520 €), dont 50 000 € au titre de la dynamisation des outils d'observation et 270 000 € au titre du registre des cancers inscrits au budget 2022 Programme : 5211 - chapitre 934 - fonction 418 - compte 65748).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- De fixer la participation de la Collectivité de Corse de Corse au fonctionnement de l'ORSC au titre de l'année 2022 à hauteur de 320 000 €.
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2022 et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe N°1 Budget Prévisionnel 2022

		ARS		CDC		DREETS	Exceptionnel	
2022		Etudes et observation	Registre cancers	Observation	Registre cancers	Etudes et observation	Ass. Maladie	Total
Recettes		49000	5000	50000	270000	20020	44500	438520
C	Salaire et charges sociales	2256	752	7519	58644	6015		75185
Directeur (TP)	Frais de missions	0	0	500	2000	0		2500
	Total	2256	752	8019	60644	6015		77685
Epidémiologiste (24/35 ETP)	Salaire et charges sociales	0	485	0	48062	0		48547
	Frais de missions	0	0	0	0	0		0
	Total	0	485	0	48062	0		48547
Directrice d'études (TP)	Salaire et charges sociales	23426	586	23426	5857	5271		58566
	Frais de missions	4000	0	0	0	0		4000
	Total	27426	586	23426	5857	5271		62566
Statisticienne, biostatisticienne (TP)	Salaire et charges sociales	23008	460	6902	14725	920		46016
	Frais de missions	0	0	500	0	0		500
	Total	23008	460	7402	14725	920		46516
Statisticien, biostatisticien (TP)	Salaire et charges sociales	0	840	0	41168	0		42008
	Frais de missions	0	0	0	5000	0		5000
	Total	0	840	0	46168	0		47008
Médecin coordinateur registre (24/35 ETP)	Salaire et charges sociales	0	967	0	47400	0		48367
	Frais de missions	0	0	0	6300	0		6300
	Total	0	967	0	53700	0		54667
Médecin coordinateur registre (24/35 ETP)	Salaire et charges sociales	0	967	0	47400	0		48367
	Frais de missions	0	0	0	0	0		0
	Total	0	967	0	47400	0		48367
TOTAL		52690	5058	38847	276555	12206		385356
Autres Charges fixes	Cotisation Formation	220	22	224	1211	90		1767
	Taxe apprentissage	178	18	181	979	73		1429
	Médecine du travail	115	12	118	635	47		926
	Cotisation FNORS	982	100	1002	5413	401		7900
	Prime Assurance	208	21	212	1147	85		1673
	Cotisation Boite postale	18	2	19	102	8		149
	Commissaire aux comptes	597	61	609	3289	244		4800
	Expert comptable	996	102	1016	5486	407		8006
	Leasing 2A (copieurs Wooo	1430	146	1459	7880	584		11500
	Leasing copieur 2B	180	18	184	992	74		1447
	Leasing ordi	0	0	0	592	0		592
	Assurance leasing	69	7	70	378	28		551
	Assurance leasing	4	0	5	25	2		36
	Communication	516	53	527	2844	211		4150
	Cotisation AFCDP	12	1	13	69	5		100
	Logiciel SAS	0	0	0	2142	0		2142
	Licences Office	37	4	38	206	15		300
	Cotisation Zoom	17	2	18	96	7		140
	Cotisation Nordnet	13	1	14	73	5		107
	Cotisation Dropbox	25	3	26	140	10		204
	Hébergements données Si	0	0	0	604	0		604
	Frais banque	560	57	571	3084	229		4500
	TOTAL	6179	630	6305	37384	2524		53023
TOTAL		58869	5688	45152	313940	14731		438380

Annexe N°2 Répartition ETP par tâche

	ARS ETU DES	ARS RE GIS TRE	CD C OB SER VATI ON	CD C RE GIS TRE	DRE ETS ETU DES	TOT AL
Répartition en ETP du personnel par tache						
Directeur (TP)	0,03	0,02	0,1	0,78	0,07	1
Epidémiologiste (24/35 ETP)	0	0,01	0	0,99	0	1
Directrice d'études (TP)	0,35	0,07	0,4	0,1	0,08	1
Statisticienne, biostatisticienne (TP)	0,5	0,01	0,15	0,32	0,02	1
Statisticien, biostatisticien (TP)	0	0,02	0	0,98	0	1
Médecin coordinateur registre (24/35 ETP)	0	0,02	0	0,66	0	0,68
Médecin coordinateur registre (24/35 ETP)	0	0,02	0	0,66	0	0,68
Total	0,88	0,17	0,65	4,49	0,17	6,36

Annexe N°3

Rappel des soutiens financiers de la Collectivité de Corse :

La démarche volontariste dans laquelle s'est engagée la Collectivité Territoriale de Corse dans le secteur social, médico-social et de santé depuis 2010 l'a conduit à pérenniser le financement apporté à l'ORS à travers un engagement triennal croissant depuis 2012 (subventions annuelles avant cette date) :

Convention triennale 2012-2014 : 780 000 € (260 000 €/an). Seuls 420 000 € mandatés en raison de retards au niveau du registre

- Convention triennale 2015 à 2017 : 939 000 € (augmentation de 25% du budget de l'ORS sur cette période)

- Convention triennale 2018 - 2020 : 1 080 000 € (360 000 €/an dont 99 000 € au titre du volet social et médico-social-études- et 261 000 € dédiés au registre des cancers

- Convention annuelle transitoire 2021 : 360 000 € (360 000 €/an dont 99 000 € au titre du volet social et médico-social-études- et 261 000 € dédiés au registre des cancers).

- Mise à disposition à titre gracieux par la CDC d'un bureau dédié au registre des cancers (site d'Aiacciu-Castellani). L'ORSC bénéficie aussi d'un bureau mis à disposition par l'ARS pour accueillir la statisticienne de l'équipe.